

LA REGLE DE DROIT ET SES SOURCES

Objectif

Citer les principales sources du droit

SOMMAIRE

QUEL EST LE ROLE DU DROIT ?.....	1
QUELLE EST LA HIERARCHIE DES SOURCES DU DROIT ?.....	1,2
QUELLES SONT LES DIVISIONS DU DROIT FRANÇAIS ?.....	2
APPLICATIONS.....	3,4,5

LA REGLE DE DROIT ET SES SOURCES

I- QUEL EST LE ROLE DU DROIT ?

La loi N°99-5 du 06/01/99 prévoit que, dans les lieux publics, les chiens d'attaque ainsi que les chiens de garde et de défense (ex : pit-bulls) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... Détenir un tel chien non stérilisé est un délit passible d'une amende de 15000 euros et de 6 mois d'emprisonnement...

Ces chiens sont interdits dans les transports en commun et les lieux publics (amende de 150 euros).

Document 3

Un propriétaire qui a ouvert le feu sur un individu entré par effraction chez lui, se retrouve aujourd'hui dans le pétrin. Le voleur a été atteint et blessé. La famille de la victime porte plainte.

Document 2

Document 1

1. Le droit a pour **but de permettre la vie en société**. Il est différent selon les pays mais s'applique de la même façon **à tous les citoyens** dans une société donnée. (Doc. 1)
2. **Nul ne peut se faire justice lui-même**. (Doc. 2)
3. La loi est **obligatoire**, son non-respect est sanctionné. C'est **la justice**, par l'intermédiaire des juges, qui veille à **l'application des règles de droit**. (Doc. 3)

II- QUELLE EST LA HIERARCHIE DES SOURCES DU DROIT ?

➤ **Du droit européen....**

➤ **...Au droit national.**

La Constitution

Depuis 1958, C'est la règle suprême. La **Constitution** régleme l'organisation des pouvoirs de l'Etat (pouvoir exécutif, législatif et judiciaire).

Les lois

Les lois sont votées par le parlement qui se compose de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Ex : depuis le 01/03/94, L'offre ou la vente de stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle est passible de cinq ans d'emprisonnement et/ou de 75000 EUR d'amende.

Les décrets

Les **décrets** sont signés par le Président de la République et le Premier ministre en conseil des ministres.

Ex : Le montant de l'allocation de rentrée scolaire pour l'année 2014-2015 a été fixé à 395,90 € pour un enfant de 15 à 18 ans.

Les arrêtés

Les **arrêtés** sont signés par un ou des ministres, les préfets ou les maires.

Ex : Un arrêté préfectoral du 12 avril 2012 régleme la circulation sur l'autoroute A6 durant des travaux.

Les autres

La **jurisprudence** est l'ensemble des décisions concordantes rendues par les tribunaux. La **doctrine** est l'avis des juristes sur différents problèmes de **droit**. La **coutume** résulte d'habitudes prises dans une région.

III- QUELLES SONT LES DIVISIONS DU DROIT FRANÇAIS ?

2.1- Le droit privé est la branche de droit qui règle les litiges entre les particuliers.

- **Droit Civil** : Règle les rapports entre particuliers (dossier 1)
- **Droit Commercial** : Règle les relations professionnelles entre commerçants (dossier 2)
- **Droit du travail** : Règle les rapports entre employeurs et salariés (dossier 3)

2.2- Le droit public est la branche de droit qui règle les rapports entre l'Etat et les particuliers.

Cas n°1 :

En septembre 2000, le mandat du Président de la république est passé de 7 ans à 5 ans.

Cas N° 2 :

Mme Tuna a saisi le tribunal administratif car elle refuse l'expropriation de sa maison pour la construction d'une voie de chemin de fer.

Cas n°3 :

M HUET a renversé un cycliste. Il roulait sans permis et il était sous l'emprise du cannabis. La victime est décédée suite à ses blessures.

Cas n°4 :

Un commerçant fait l'objet d'un redressement fiscal.

- **Droit Constitutionnel** : Organise le fonctionnement des pouvoirs publics.
- **Droit Administratif** : Règle les rapports entre les particuliers et l'administration.
- **Droit Pénal** : Décrit les infractions et sanctions applicables devant les tribunaux.
- **Droit Fiscal** : Règle les relations avec la perception des impôts.

IV- APPLICATIONS

1 - La règle de droit

Loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière
publiée au JO n° 135 du 13 juin 2003.

Elle vise à responsabiliser le conducteur : aggravation des peines encourues et plus grande efficacité de la répression.

Article L. 4-1 – Loi n° 99-505 du 18 juin 1999 : délit de récidive de grande vitesse
publiée au *Journal officiel* du 19 juin 1999

Code de la route titre 1^{er}: infractions aux règles concernant la conduite des véhicules

Est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3750 € d'amende tout conducteur d'un véhicule à moteur qui, déjà condamné définitivement pour un dépassement égal ou supérieur à 50 km/h de la vitesse maximale autorisée, commet la même infraction dans le délai d'un an à compter de la date à laquelle cette condamnation est devenue définitive.

- Jacques a été condamné, il y a 6 mois, à une amende pour dépassement, à moto, de la vitesse autorisée de 55 km/h. Il vient de se faire arrêter par la police pour conduite à 110 km/h dans une agglomération (vitesse limitée à 50 km/h).

1 - Précisez la peine encourue par Jacques.

Jacques peut être condamné à trois mois d'emprisonnement et au paiement d'une amende.

2 - Identifiez les références des textes applicables à cette infraction.

Les textes applicables à cette infraction sont répertoriés dans le code de la route - article L4-1 Loi N°99-505.

3 - Mentionnez par quel moyen cette règle de droit a été portée à la connaissance des citoyens.

Pour que l'article soit porté à la connaissance des citoyens, le journal officiel du 19/06/1999 a publié et diffusé cette loi.

4 - La règle de droit évolue-t-elle ? Justifiez votre réponse à l'aide du document.

Le droit s'adapte aux évolutions de la société, de nouvelles lois sont votées. Pour accroître la sécurité routière, les infractions relatives aux excès de vitesse sont sanctionnées plus sévèrement en cas de récidive. L'article L4-1 a été voté, il s'applique aux automobilistes déjà condamnés pour la même infraction. Cette règle de droit modifie et fait évoluer le code de la route qui est régulièrement réédité afin d'être toujours d'actualité.

2 - La source du droit - les textes

<p>①</p>  <p>Arrêté municipal Rue du Marché</p>	<p>② Loi La loi sur la lutte contre le dopage sportif a été votée par le Parlement et publiée au <i>Journal officiel</i>.</p> <p>④ Décret L'allocation de rentrée scolaire a été majorée par décret pris en Conseil des ministres.</p> <p>⑥ Arrêté préfectoral Le préfet a fixé la date de l'ouverture de la chasse le 15 septembre en Auvergne.</p>	<p>③ Constitution de la V^e République La Constitution de 1958 a été approuvée par référendum. Elle organise les pouvoirs publics et la hiérarchie des règles de droit. Les lois traitent des principes fondamentaux. Les règlements (décrets, arrêtés...) complètent l'application des lois.</p> <p>⑤ Arrêté ministériel Le ministre de l'Éducation nationale a diffusé les dates des épreuves du brevet d'enseignement professionnel dans les différentes académies.</p> <p>⑦ Loi constitutionnelle 2005-25 du 1^{er} mars 2005 La réforme de la Constitution, adoptée par les députés et les sénateurs au congrès de Versailles, concerne la Charte de l'environnement.</p>
--	---	---

Complétez le tableau ci-dessous. Le classement des sources fait apparaître leur hiérarchie par ordre décroissant d'importance.

N°	Source du droit	Autorité à l'origine du texte	Objet
3	Constitution de 1958	Le peuple (référendum)	Organisation des pouvoirs publics
7	Loi constitutionnelle	Députés et sénateurs réunis en congrès à Versailles	Charte de l'environnement
2	Loi ordinaire	Députés et sénateurs (parlement)	Lutte contre le dopage sportif
4	Décret ministériel	Conseil des ministres	Allocation de rentrée scolaire majorée
5	Arrêté ministériel	Ministre de l'Education nationale	Dates des épreuves du Bac pro
6	Arrêté préfectoral	Préfet de la région Auvergne	Ouverture de la chasse
1	Arrêté municipal	Maire de la commune	Limite de la vitesse de circulation en ville

3 - Les autres sources du droit

Jurisprudence

La notion de « faute lourde » pour un licenciement a été précisée à plusieurs reprises par les tribunaux. Cette interprétation complète la loi qui ne l'a pas définie.

Coutume

L'usage accorde une autorisation d'absence de deux heures par jour à un salarié licencié pour rechercher un emploi.

Précisez comment le droit s'établit lorsqu'une situation n'a pas été prévue par un texte juridique.

La définition de la faute grave n'est pas précisée dans la loi. La gravité de la faute (importance en matière de licenciement) est appréciée compte tenu des circonstances.

Les textes juridiques ne peuvent pas prévoir toutes les situations particulières susceptibles de provoquer des litiges. Les décisions prises par les tribunaux et les usages ou la coutume contribuent à élaborer la loi : Il s'agit de cas de **jurisprudence**.

4 - Les divisions du droit - Le droit privé et le droit public

Branches du droit	Droit privé Rapports entre les particuliers	Droit public Relations entre les particuliers et l'Etat
Droit commerciale : rapports entre commerçants	X	
Droit constitutionnel : fonctionnement des pouvoirs publics		X
Droit civil : relations des citoyens entre eux	X	
Droit fiscal : paiement des impôts et des taxes		X
Droit du travail : relations entre employeurs et salariés	X	
Droit pénal : infractions aux règles de droit		X
Droit administratif : rapports entre administrations et particuliers		X

5 - Les divisions du droit - Les branches du droit

① Léa, commerçante, est convoquée au tribunal de commerce pour non-paiement de factures à son fournisseur.

② Éric, au chômage, sollicite un paiement échelonné de ses impôts en raison de problèmes financiers.

③ Alain refuse à sa voisine la pose d'un échafaudage chez lui pour lui permettre de ravalier sa maison en limite de propriété.

④ La réforme de la justice implique une modification de la Constitution.

⑤ Le tribunal correctionnel a condamné l'auteur du vol à la restitution des objets dérobés et au paiement d'une amende.

⑥ Joël a saisi le tribunal administratif. Il refuse l'expropriation de sa maison pour la construction d'un pont.

⑦ Le conseil de prud'hommes a imposé la réintégration dans l'usine d'un salarié injustement licencié.

A partir des exemples ci-dessus, inscrivez la branche de droit concernée, précisez la nature du problème, et mettez une croix pour établir la distinction entre droit privé et droit public.

N°	Branche du droit	Nature du problème	Droit privé	Droit public
1	Droit commercial	Non règlement de factures	X	
2	Droit fiscal	Demande de report du paiement d'impôts		X
3	Droit civil	Problème de voisinage	X	
4	Droit constitutionnel	Réforme constitutionnelle		X
5	Droit pénal	Sanctions pour vol		X
6	Droit administratif	Refus d'expropriation		X
7	Droit du travail	Réintégration d'un salarié	X	